



L'ARBITRAGE

Au-delà de la médiation professionnelle, Christian Bos entend également développer l'arbitrage au Luxembourg, autrement dit une procédure via laquelle un litige est soumis à un tribunal arbitral composé d'un ou plusieurs arbitres (des spécialistes, le médiateur...) désignés par les deux parties en conflit. C'est donc une forme de justice «privée», qui se déroule en dehors des tribunaux. «Lorsqu'il y a conflit dans les affaires, c'est rarement ou tout blanc ou tout noir. Là où la justice applique le droit et rien que le droit, le tribunal arbitral fait également preuve d'équité», souligne Christian Bos.

Le désamorceur de crises

Médiateur FABRICE BARBIAN

professionnel installé en Lorraine, Christian Bos va ouvrir un cabinet au Luxembourg. L'occasion d'en savoir un peu plus sur ce nouveau métier qui se développe.

Une alternative à la voie judiciaire

«J'interviens déjà régulièrement au Luxembourg mais mon ambition est d'y ouvrir un cabinet dans le courant du premier trimestre 2012. Nous plançons actuellement sur les statuts à adopter», confie Christian Bos, le patron du centre de médiation professionnelle et d'arbitrage (voir encadré) Lor'Médiation et délégué de la CPMN (Chambre professionnelle de la mé-

diation et de la négociation) pour la Lorraine et le Grand-Duché. Christian Bos est médiateur professionnel.

Un métier encore neuf puisque la profession compte moins d'une dizaine d'acteurs véritablement professionnels en France.

LA MEDIATION AU LUXEMBOURG

«Le Luxembourg compte une cinquantaine de médiateurs et ils sont plus nombreux chaque année parce que l'Université forme de nouveaux professionnels de la médiation mais aussi parce que le recours à cette dernière se développe. Cela dit, la médiation en entreprise est encore peu utilisée au Luxembourg pour résoudre des conflits et des crises dans le monde du travail, alors que son potentiel est énorme. Alternativement à la voie judiciaire, elle est à la fois plus rapide, moins chère, confidentielle et a pour intérêt de tenir compte, aussi des émotions», explique Alice Risch, la présidente de l'Alma (Association luxembourgeoise de la médiation et des médiateurs agréés). La profession est en passe d'évoluer puisque, avant la fin de l'année, une directive européenne sera transposée. «Ce projet de loi portant sur la médiation civile et commerciale est une excellente chose car il est important de fixer un cadre qui participe à assurer des services de qualité. En revanche, nous regrettons que le texte n'impose un médiateur agréé que lorsque la demande de médiation est proposée par un juge. Ce qui signifie que le particulier, ou l'entreprise, qui choisit directement la médiation ne peut pas avoir la garantie que le professionnel sollicité a toutes les compétences requises», souligne la présidente «d'autant plus regrettable que la médiation va encore fortement se développer».

«Une profession à part entière qui n'en est encore qu'à ses débuts. L'une de nos priorités consiste d'ailleurs à en assurer la promotion et à faire de la pédagogie auprès du monde judiciaire pour lui expliquer qui nous sommes et ce que nous faisons. On peut faire un parallèle avec la profession de psychologue qui, à ses débuts, a dû s'expliquer auprès des professionnels de la médecine notamment pour exister. Mais les choses évoluent dans le bon sens et à Metz ou Nancy, elle est aujourd'hui reconnue et respectée par l'ensemble des acteurs: avocats, tribunaux...».

précise le dirigeant.

Organiser le dialogue

Concrètement, un médiateur professionnel n'est pas un avocat – mais il collabore avec les professionnels du droit le cas échéant – ou bien encore un psychologue, c'est un expert de la qualité relationnelle qui a pour mission de créer un dialogue et d'accompagner les parties en conflit vers la définition de leur solution.

«Une solution librement décidée et non imposée. L'ambition est d'arriver, via des rencontres individuelles tout d'abord, à faire redescendre

la pression. Il faut qu'elles évacuent leurs émotions. Dans un deuxième temps l'objectif est de parvenir à ce que les personnes en conflit se mettent autour d'une même table afin de dialoguer pour, ensemble, trouver une solution à leur problème. On s'intéresse à l'humain. Cela implique de notre part d'être impartiaux, neutres, indépendants et de faire preuve de la plus grande confidentialité», explique Christian Bos dont la clientèle est extrêmement large. Il intervient aussi bien pour régler des conflits entre voisins que pour apaiser des tensions entre entreprises (il travaille pour différents grands groupes) ou entre un salarié et son patron.

Ces derniers conflits, liés généralement à du harcèlement moral (ou considéré comme tel) représentant une partie importante de son activité. Avec des résultats probants puisque la grande majorité des affaires dont il s'est occupé ont été réglées dans les trois mois.

«Là où une action en justice aurait été non seulement plus longue mais également plus onéreuse», précise Christian Bos, convaincu que le métier de médiateur professionnel va connaître un formidable développement dans les prochaines années. Y compris au Grand-Duché qui offre effectivement des perspectives en la matière (voir encadré).